

Asbestos, le 7 juillet 2009

6211-01-003

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, Bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet de restauration du lac Trois Lacs

Madame, Monsieur

Nos municipalités, adjacentes au lac Trois Lacs, désirent manifester leur appui au projet de pompage des sédiments du Lac Trois-Lacs. Ce projet fait consensus dans nos milieux et est soutenu par un engagement hors du commun de la population et ce, depuis de nombreuses années comme vous l'avez constaté lors de la première partie de l'audience. Nous sommes persuadées que le projet de pompage des sédiments d'une partie du lac se veut une intervention responsable et respectueuse du milieu.

L'importance économique du secteur des Trois Lacs et sa contribution au tissu social de nos municipalités rendent nécessaire la réalisation d'interventions afin de restaurer la santé du lac. Sans intervention, nous assisterons à une réduction encore plus importante de la qualité de l'eau et des usages du plan d'eau, compromettant les retombées positives actuelles que génèrent le lac et ses activités limitrophes pour nos milieux. La non-réalisation du projet entraînerait une perte énorme pour nos collectivités qui misent de plus en plus sur l'apport des activités touristiques et de villégiature pour assurer leur survie.

Le secteur des Trois Lacs représente un site magnifique que l'on peut associer à notre patrimoine culturel. Il accueille un ensemble d'activités, de lieux, de paysages et de traditions que nous devons préserver pour les générations futures. Étant donné sa fragilité actuelle nous devons agir. Le laissez-faire ne représente pas une solution viable. Le projet de pompage se veut une opération nécessaire pour corriger les problématiques actuelles vécues dans le lac.

Nous comprenons cependant que la réalisation de ce projet doit s'inscrire dans un cadre global d'interventions visant à travailler sur les causes de l'eutrophisation accélérée du lac. Nos municipalités ont démontré par le passé leur ouverture à mettre sur pied différentes actions bénéfiques à la santé du lac. L'Association des résidents du Lac Trois-Lacs mentionnait d'ailleurs que c'est plus de 700 000 \$ qui ont été investit depuis 1997 par les citoyens, municipalités et différents partenaires pour la restauration du lac. La réalisation du projet apportera un nouveau souffle pour

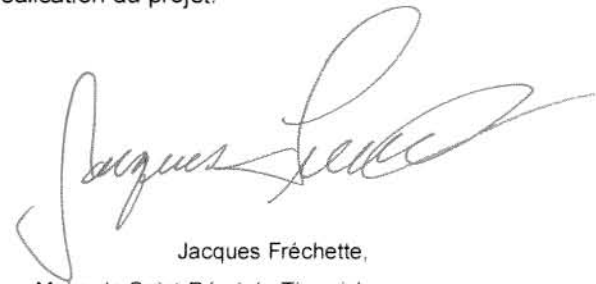
poursuivre nos efforts à l'échelle locale, à l'échelle de la Régie intermunicipale et du bassin versant afin de maximiser la durabilité des interventions prévues dans le lac.

Nous comprenons aussi que le projet de pompage doit s'effectuer en respect d'enjeux environnementaux. À cet égard, la Régie intermunicipale a bien fait ses devoirs :


- Les interventions sont limitées à certains secteurs ciblés (7% de la superficie du lac) et hors des zones à caractère plus écologique.
- L'étalement du projet sur 3 ans permettra de compléter certaines caractérisations avant les travaux, de bien en suivre ses répercussions et d'ajuster au besoin les interventions en collaboration avec les ministères concernés.
- Le projet prévoit des mesures d'atténuation et de compensation, ainsi qu'un programme rigoureux de suivi environnemental réalisé en partenariat avec les ministères.

La volonté du milieu à vouloir restaurer et préserver le lac Trois Lacs ne peut être remise en question. Le projet qui vous est déposé représente l'aboutissement d'une réflexion de plusieurs années d'une région qui souhaite concilier les attentes économiques, sociales et environnementales autour de la restauration du lac. Un travail réalisé en étroite collaboration avec les représentants de ministères.

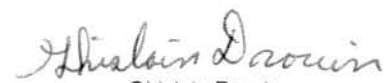
Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de recommander la réalisation du projet.



Jacques Fréchette,
Maire de Saint-Rémi-de-Tingwick



Paul-Émilie Simoneau,
Maire de Tingwick



Ghislain Drouin,
Maire de Wotton



COPIE DE RÉSOLUTION

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue à la salle du Centre communautaire, située au 141-B, rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le lundi 6 juillet 2009 à 20h05.

Sont présents : la conseillère madame Réjeanne Vallières et les conseillers messieurs David Bélanger, Alain Dubois, Yves Langlois et Jean-Pierre Sinotte, sous la présidence du maire, monsieur Jacques Fréchette.

Également présente : Éva Fréchette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absent le conseiller : monsieur Luc Pellerin.

Les membres présents forment le quorum.

2009-07-374 - Appui au projet de restauration des Trois-Lacs - Autorisation du maire pour la signature d'une lettre commune de recommandation

CONSIDÉRANT les efforts de la municipalité de la Paroisse de Saint-Rémi-de-Tingwick pour protéger le lac des Trois-Lacs en adoptant :

- le Règlement numéro 2005-05 interdisant l'usage de pesticides et de fertilisants à pelouse dans le secteur Trois-Lacs,
- le Règlement numéro 2005-06 portant sur l'aménagement de la rive en bordure du lac et
- le Règlement numéro 2004-06 relatif à l'application du traitement des eaux usées des résidences isolées de la municipalité;

CONSIDÉRANT les efforts des résidents du secteur Trois-Lacs de la municipalité où les gens sont soucieux de protéger le lac des Trois-Lacs par eux-mêmes et, en acceptant une taxe de secteur attribuée à la protection du lac;

CONSIDÉRANT les efforts similaires des municipalités riveraines du lac des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT le travail de la *Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs* en présentant une solution de sauvegarde et de vie pour le lac des Trois-Lacs;

156, rue Principale
St-Rémi-de-Tingwick
(Québec) J0A 1K0

Téléphone
819 359-2731

Télécopieur
819 359-3532

info@st-remi-de-tingwick.org

2009-07-374 (Suite) - Appui au projet de restauration des Trois-Lacs - Autorisation du maire pour la signature d'une lettre commune de recommandation

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Langlois, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Sinotte :

QUE les membres du Conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Rémi-de-Tingwick appuient le projet de restauration des Trois-Lacs dans sa forme actuelle présentée au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

QUE le maire Jacques Fréchette soit et est autorisé à signer la lettre commune avec les municipalités d'Asbestos, de Tingwick et de Wotton recommandant la réalisation du projet.

ADOPTÉE.

Véritable extrait du livre des procès-verbaux, le 7 juillet 2009.



Éva Fréchette, directrice générale et secrétaire-trésorière